

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 1998

DELIBERATION N°98/12/453

OBJET : EXTENSION DE L'ECOLE DU CENTRE
demande de subventions auprès du Conseil Général de l'Essonne

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que le Département apporte une aide aux communes pour les constructions scolaires du premier degré, hors ville nouvelle, au titre de la construction d'établissements et de l'adjonction de classes à un établissement existant,

CONSIDERANT que la commune prévoit l'extension de l'école du Centre sise rue Cambrelang, avec une surface complémentaire d'environ 600 m² de bâtiments avec un préau, ainsi que la création de trois classes,

CONSIDERANT que cette opération estimée à 5.547.600 frs TTTC, comprendra les travaux suivants :

- terrassement, gros oeuvre, ravalement, faïence
- charpente
- couverture, étanchéité
- menuiseries extérieures, serrurerie
- isolation, doublage, menuiseries intérieures, plafonds
- électricité
- plomberie, chauffage,
- VMC
- peinture, sols souples
- terrassement, VRD, espaces verts,

Les commissions travaux et finances consultées,

A l'unanimité,

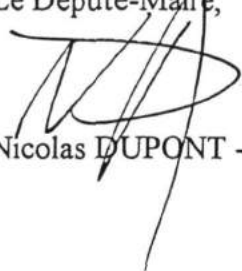
SOLLICITE auprès du Conseil Général de l'Essonne, l'inscription de l'opération au programme départemental ainsi que l'octroi de subventions d'investissement au taux maximum correspondant à l'opération définie ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer tous les documents y afférents et notamment les dossiers à fournir à l'appui des demandes de subventions,

FAIT et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,


Nicolas DUPONT - AIGNAN

Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 24.12.1998 et de la publication
le 22.12.1998
Le Maire

